



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 21 Janvier 2019

**Compte-rendu affiché le :** 1<sup>er</sup> Février 2019

**Date de convocation du conseil municipal :** 17 janvier 2019

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

**Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.**

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

**Membres présents :** Mme Eliette CAMUT ; M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Antonio GODOY ; Mme Cristelle LENOIR ; Mme Magnhia MENGUS ; Mme Louisiane DELMAS ; M. Gilles GROS ; M. Bernard GUY ;

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Pierre SABATIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ) ; M. Sébastien DUMONT (Procuration à Sophie SOUYRIS)

**Membre absent :** Mme Isabelle PUJALTE ; Rodolphe MILHAU ; M. Éric PEROLAT

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h00*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2018**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 20 décembre 2018.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

**Ordre du jour**

- I – Mise à disposition du personnel - CCC
- II – Adhésion à Hérault Ingénierie
- III – Demande de subvention à la CCC – Allée du cimetière
- IV – Modification du règlement de location des salles
- X – Achat immeuble MARTY
- XI – Questions diverses ;
- # Effectifs scolaires en baisse
- # Convention de mise à disposition – Transfert de compétence eau et assainissement.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**POINT N°1: Mise à disposition du personnel - CCC**

Dans le cadre du transfert de la compétence « périscolaire » à la Communauté de Communes du Clermontais, plusieurs agents communaux sont mis à disposition pour assurer le service périscolaire. Les dépenses relatives à ce service doivent être facturées à la Communauté de Communes qui en a la charge. Le coût pour la fin de l'année 2018 est de 11 660,70 €.

Le conseil municipal autorise la mise à disposition du personnel et l'émission du titre correspondant à la charge financière assumée par la commune.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

**POINT N°2: Adhésion à Hérault Ingénierie**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence, qui serait créée sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

La création de cette structure doit ainsi permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités,

Le coût pour la commune serait de 0.30 € par habitants soit la somme de 360€ par an.

Monsieur le Maire est désigné comme représentant de la commune à l'Assemblée Générale de l'agence. M... et M.... sont désignés comme suppléants.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

**POINT N°3: Demande de subvention à la CCC – Allée du cimetière**

Monsieur le Maire explique qu'il existe un programme de subvention accordé par la Communauté de Communes du Clermontais pour la réhabilitation des bâtiments communaux et des espaces publics. Cette subvention peut être attribuée de façon fractionnée ou en une seule fois en fonction des projets des communes. Elle correspond à un forfait de 45 000 € attribuable une seule fois durant la mandature. Elle peut être majorée de 5 000€ pour certains projets en matière d'accessibilité.

Une partie de la subvention a déjà été attribuée pour la réfection de la toiture de la mairie actuelle.

Monsieur le Maire propose de demander le complément de la subvention pour procéder à la réfection de l'allée du cimetière afin de répondre aux normes d'accessibilité.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

#### **POINT N°4: Modification du règlement de location des salles**

L'agent en charge et les membres du conseil se sont rendu compte en appliquant le règlement de location des salles que, pour la location de la Salle du Cigalou, il n'est pas mentionné l'entrée principale. Si bien que des particuliers ont pris l'habitude de demander la clé du couloir de la bibliothèque pour y accéder.

Initialement, l'entrée de cette salle devait se faire uniquement par l'avenue du bosquet donc il est proposé de l'indiquer dans le règlement pour information et application.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

#### **POINT N°5: Achat immeuble MARTY**

Comme indiqué lors du dernier conseil municipal, le mandataire judiciaire de M. MARTY Merry a demandé à la commune si elle est intéressée pour acheter le bien situé 2 rue Malbec et qui donne sur la placette (cadastré section E 402).

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'acquérir l'immeuble en raison de sa localisation intéressante au regard des objectifs portés dans le PLU en cours de réalisation. En effet, il permettrait de réaliser un projet d'intérêt communal en lien avec la redynamisation du centre du village. Cela permettrait également d'avoir une proximité avec les espaces municipaux que sont la future mairie, la salle du Château, la cours du château et le jardin d'enfant.

Le bien est estimé à 70 000€.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches administratives pour l'acquisition de ce bien.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

#### **POINT N°6: Questions diverses**

# Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que les effectifs scolaires sont en baisse et que s'ils n'augmentent pas, il a été informé qu'une classe sera supprimée.

# Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la convention de mise à disposition des biens liés au service de l'eau et de l'assainissement au profit de la Communauté de Communes du Clermontais a été signée. C'est une étape nécessaire dans le cadre du transfert de la compétence.

*La séance est levée à 20h10*